

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 2367)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL352

présenté par
M. Terlier, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Au sixième alinéa de l'article L. 423-8 et à la première phrase du 4° de l'article L. 423-9 du code de la justice pénale des mineurs, dans leur rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, les mots : « de l'alinéa 3 » sont remplacés par les mots : « du troisième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel